

AMIANTE : LES EMPOISONNEURS DOIVENT ETRE JUGÉS !



**MANIFESTATION
A PARIS**

LE 15 OCTOBRE A 14 H

POUR LA JUSTICE

Imposons un procès

La plus grande catastrophe sanitaire que la France ait connue n'a toujours pas de responsable...

Des instructions judiciaires sont en panne depuis dix ans ...

Des magistrats spécialisés manquent de moyens suffisants pour instruire...

Le pouvoir politique n'a aucune volonté de faire la lumière sur ce drame qui fait dix morts par jour ...

Ça suffit !

Cela fera bientôt dix ans que les premières plaintes ont été déposées par des victimes de l'amiante et par l'Andeva. Pourtant, à ce jour, aucun procès pénal n'a eu lieu, aucun responsable n'a eu à rendre compte de ses actes devant la justice pénale.

C'est pour dénoncer ce second scandale de l'amiante que l'ANDEVA organise, le samedi 15 octobre, à 14 heures, une manifestation à Paris.

Nous voulons dire haut et fort à l'opinion publique, au pouvoir politique, au pouvoir judiciaire, notre colère et notre indignation face à ce déni de justice.

Des instructions bloquées, des procureurs de la République passifs, des magistrats spécialisés en santé publique sans aucun moyen et totalement débordés, une loi Fauchon sur les délits non intentionnels, votée en juillet 2000, dont l'objectif était clairement d'amnistier les responsables dans les affaires mettant en jeu la santé et la sécurité des citoyens ... Voilà ce à quoi nous avons assisté depuis bientôt dix ans.

Ça suffit !

Sept ans après le dépôt de la plainte pénale, le juge de Dunkerque a rendu un non lieu. Sept ans après il n'avait trouvé ni responsable ni coupable. La Cour d'appel de Douai a confirmé cette scandaleuse décision.

Face à ce déni de Justice s'est organisée une formidable mobilisation : «**140 veuves et les victimes de l'amiante de Dunkerque** », soutenues par l'Ardeva du Nord – Pas-de-Calais, par l'Andeva et par toutes les associations de son réseau ont lancé un appel.

Une marche «**Pour la justice et contre l'oubli** » a rassemblé, toutes les trois semaines depuis le 15 décembre, souvent près d'un millier de personnes autour du tribunal de la capitale des Flandres. Des délégations des associations régionales sont venues de la France entière participer à ce mouvement qui a été largement commenté dans la presse ainsi qu'à la télévision et qui a ému l'opinion. Certaines associations, comme à Cherbourg, ou à Toulon ont, elles

CONTRE L'OUBLI pénal de l'amiante !



aussi, manifesté devant le tribunal à l'occasion du dépôt de nouvelles plaintes.

Cette mobilisation a produit un premier résultat : le Garde des sceaux a enfin décidé la transmission des instructions en cours aux deux pôles judiciaires de santé publique de Paris et Marseille. L'Andeva a estimé que cette décision allait dans le bon sens, à condition toutefois que ces deux instances spécialisées disposent des moyens suffisants pour mener à bien leur instruction.

De l'avis même des magistrats impliqués, c'est loin d'être le cas aujourd'hui, d'autant qu'ils ont en charge l'ensemble des affaires de santé publique (sang contaminé, Creutzfeld Jacob, hormone de croissance, etc.)

Alors, nous sommes certains que chacun d'entre vous aura à cœur de faire de ce 15 octobre un temps fort de lutte des victimes de l'amiante pour d'avantage de justice. Nous vous invitons dès maintenant à réserver votre samedi pour donner le prolongement que mérite l'action des veuves et des victimes de Dunkerque.

Nous comptons sur vous, sur vos familles, vos amis, toutes celles et ceux que vous connaissez et qui sont concernés de près ou de loin par ce drame pour réclamer, ensemble :

- 1) Un procès pénal de l'amiante.
- 2) Les moyens nécessaires pour les magistrats des deux pôles de santé publique.
- 3) Une révision de la loi Fauchon.

Depuis le 15 décembre 2004, date de la première marche des veuves et des victimes de l'amiante à Dunkerque, ce 15 octobre 2005 la France comptera

**3040 morts de plus,
tués par l'amiante**

Nous sommes tous concernés

INTERVIEW DE PIERRE PLUTA

« *L'Amiante, c'est dix morts par jour . Il faut juger les responsables* »

Le mouvement des veuves et des victimes de Dunkerque a forcé l'admiration de tous. Comment a-t-il commencé ?

En octobre 2003 nous nous étions déjà retrouvés sur les marches du Palais de Justice de Dunkerque. J'ai lu, un par un, les noms des disparus. A chaque nom, les manifestants criaient : « *mort, empoisonné, les empoisonneurs doivent être jugés !* ».

Les procédures judiciaires s'enlisaient. Des plaintes avaient été déposées en 1997, plusieurs directeurs avaient été mis en examen en 1999. Depuis, malgré de multiples relances le procureur ne répondait pas à nos lettres. Nous avons ressenti le besoin de manifester pour débloquent la situation. En lisant ces noms, nous voulions faire comprendre à l'opinion publique que c'étaient des êtres humains qu'on avait tués, et non de simples numéros.

A Dunkerque la mobilisation a donc commencé il y a deux ans.

Oui. Avant la décision de non lieu, nous avons donc fait deux manifestations importantes : l'une à Dunkerque, l'autre à Douai. Nous avons décidé d'agir, car nous redoutions une décision défavorable. Nous étions plus d'un millier dans les rues de Douai. Un policier motorisé est venu nous dire : « *le procureur souhaite vous rencontrer* ». Cette rencontre, que nous demandions depuis plusieurs années, était devenue possible... le jour de la manifestation. La discussion avec le procureur a renforcé nos craintes.

L'annonce du non lieu et de sa confirmation ont dû être pour vous des moments difficiles.

Ce furent des moments très éprouvants pour les familles des victimes. Nous avons pris cette décision de justice comme un coup de massue sur la tête. L'attente du verdict en appel avait été interminable. La décision avait été plusieurs fois reportée. Le 15 juin, la greffière est sortie nous donner le résultat : confirmation du non lieu ! Nous étions assommés ; nous avions le sentiment d'être dans une impasse.

Et puis, très vite, quand la nouvelle a été connue, les coups de fil de veuves et de victimes ont commencé à affluer. Tous disaient la même chose : « *on ne peut pas en rester là* ». Il fallait trouver une issue.

Nous avons donc décidé de faire appel de cette décision devant la Cour de Cassation. Mais cela ne suffisait pas. Nous savions trop bien comment s'étaient terminées d'autres affaires de santé publique, comme le sang contaminé : les magistrats n'avaient trouvé ni responsable, ni coupable. J'ai passé des nuits blanches. Il n'était pas possible que cela se termine de la même façon. Il fallait réagir.

C'est ainsi qu'a germé l'idée des marches des veuves. Elle a pris forme progressivement. Nous voulions faire une action forte, qui attire l'attention des médias, (qui avaient complètement minimisé la portée de ce non lieu).

Nous avons longuement discuté dans notre région et au bureau de l'Andeva. L'idée d'une manifestation à Paris a été lancée, mais on sentait bien que la première chose à faire était construire d'abord, à Dunkerque, quelque chose de très fort et qui dure. Nous avons alors commencé à prendre contact avec les veuves de notre association, une par une, et nous avons mis au point un plan de bataille.

Quelles décisions d'action avez-vous prises ?

Nous avons décidé de tenir une réunion le 25 novembre 2004 avec deux buts : donner le coup d'envoi à une mobilisation prolongée de portée nationale à Dunkerque, et alerter l'opinion publique sur le risque de voir la loi Fauchon utilisée pour amnistier les responsables de catastrophes sanitaires.

Nous avons commencé la réunion par un débat contradictoire sur cette loi. Puis nous avons appelé les participants à se mobiliser. Devant 700 personnes, Monique Heyse, la porte-parole, a lu un appel écrit par les veuves elles-mêmes. C'était poignant. Dans la salle étaient disposées 140 effigies qui représentaient les 140 disparus. Ce fut un moment d'émotion très fort. Je n'ai pas pu retenir mes larmes. La salle était bondée. Il y avait des gens partout. On sentait que cette fois-ci la coupe était pleine. Il y avait une attente, une volonté d'agir très forte. Cela nous a fait chaud au cœur.

Comment est venue l'idée de défilé avec les photos des maris décédés ?

Dans les premières manifestations nous avons porté des pancartes avec le dessin d'un visage triste en effigie, qui symbolisait les visages de tous les disparus.

Un jour, une veuve m'a posé la question : « *Pierre, ne penses-tu pas qu'on pourrait remplacer les effigies par des photos de nos maris ?* ». Je lui ai répondu : « *jamais je n'aurais osé te le proposer* ». Quelques veuves ont commencé à défilé avec des portraits, et cela a fait tâche d'huile.

Comment ont réagi les médias après le 25 novembre ?

L'écho a été considérable, avec des coups de fil sans arrêt des journalistes. Après la première marche des veuves et des victimes, l'impact a été encore plus grand dans la presse, les radios, la télé...

Comment l'expliques-tu ?

Quand ils regardent la télévision, les gens sont abreuvés de chiffres. On parle de 3000 morts, de 5000 morts sur les routes. Cela devient presque abstrait. Nous, nous voulions leur faire comprendre que l'amiante c'est dix morts par jour. Les photos, ce sont des êtres humains, parfois très jeunes, qui sortent enfin de l'ombre. Ce sont des ouvriers qui voulaient simplement gagner leur vie, et qui l'ont perdue. Cela rappelle tellement de souffrances...

Quel a été l'impact sur la population de votre région ?

Ce mouvement a eu une popularité incroyable. Les gens en parlent au café ou dans la rue. Ils se posent des questions. Quand ils nous voient défilé, ils expriment leur compassion et nous encouragent.

Comment vous êtes-vous organisés pour tenir si longtemps ?

Manifester toutes les trois semaines, c'est très lourd. Il y a un risque d'essoufflement. Les veuves étaient déterminées à aller jusqu'au bout. Nous avons décidé de continuer coûte que coûte, même si la mobilisation baissait. J'en avait fait la promesse. En fait la mobilisation n'a jamais baissé. De janvier à juin, nous avons défilé dix fois. Il n'y a jamais eu moins de 400



personnes. Je voudrais dire ici toute ma reconnaissance envers l'équipe du conseil d'administration de l'Ardeva Nord - Pas-de-Calais., sa volonté, sa disponibilité, son courage, sans lesquels rien n'aurait été possible.

Votre détermination a été renforcée par tous ceux qui sont venus vous soutenir à Dunkerque .

Oui, les associations de l'Andeva se sont relayées pour venir. Certains se levaient à 3 heures du matin pour être avec nous à 10 heures 30. Les amis belges de l'Abeva ont fait le voyage. Il y a eu des manifestations à Toulon, à Bergerac, à Fos-sur-Mer... C'est un formidable encouragement à continuer. Il y a eu une grande solidarité ouvrière : métallistes, verriers, mineurs, dockers, pêcheurs sont venus nous soutenir. Qu'ils soient CGT, CFDT, CFTC ou FO, ils ont compris que nous défendions une cause humaine, qui dépasse les étiquettes syndicales.

Vous vous êtes aussi adressés aux politiques ?

Nous avons écrit aux 880 députés et sénateurs du pays, en leur demandant de se prononcer

pour une révision de la loi Fauchon. Cette loi devait protéger les petits maires ; elle sert à amnistier les industriels. Quand on fait une erreur, il faut la reconnaître. A ce jour 50 députés et sénateurs ont pris position pour une révision de cette loi.

Où en est-on aujourd'hui ?

Nous souhaitons que les dossiers soient transmis aux magistrats spécialisés du pôle de santé publique à Paris. Les choses n'avançaient pas. J'ai téléphoné au procureur, pour lui annoncer que, si rien ne bougeait, nous occuperions le Palais de Justice. Le ministre de la Justice a envoyé une circulaire qui répondait à notre demande. Mais la partie est loin d'être gagnée pour autant. La Cour de cassation devrait se prononcer en novembre. Les juges d'instruction du pôle santé manquent de moyens. Le risque d'un enterrement de première classe n'est pas écarté. C'est pourquoi il faut maintenir la pression. De nouvelles plaintes pénales ont été déposées dans d'autres régions. La priorité aujourd'hui c'est de se mobiliser tous ensemble à Paris le 15 octobre.

APPEL

**DE 140 VEUVES DE L'AMIANTE
POUR LA JUSTICE,
CONTRE L'OUBLI**

*Notre combat ne s'arrêtera pas à l'indemnisation.
Nous sommes déterminées à lutter le temps qu'il
faudra ,afin que justice soit rendue*

Nous sommes 140 veuves dont les maris sont morts, tués par l'amiante. Nous voulons, aujourd'hui, exprimer notre colère car nous estimons qu'il est inadmissible de perdre la vie, parfois très jeune, à cause de son travail.

Nous sommes là pour témoigner des souffrances tant physiques que morales des victimes de ce poison, de cette vie qui peu à peu se détériore, des difficultés pour effectuer les gestes les plus simples de la vie, pour arriver à cette longue agonie en pleine connaissance de l'issue fatale, mais aussi de nos souffrances, de notre impuissance, de nos difficultés, de nos vies gâchées et celles de nos enfants dont les études et l'avenir sont parfois compromis.

Nous demandons que leur mort ne soit pas inutile, qu'elle serve de leçon à tous ceux qui ont en charge la santé publique et des responsabilités dans le monde du travail,

Que vous tous ici ne les oubliez pas, et que plus jamais un travailleur et une famille ne souffrent comme ils ont souffert, comme nous avons souffert et souffrons encore.

Il faut aussi que l'on sache que notre combat ne s'arrêtera pas à l'indemnisation qui certes nous aide à vivre un peu moins mal financièrement mais qui ne remplace en rien la disparition de l'être cher.

Avec l'ARDEVA nous sommes déterminées à nous battre, à lutter le temps qu'il faudra afin que justice soit rendue, que les responsabilités, toutes les responsabilités soient établies.

A ce moment là seulement, notre deuil pourra commencer.

**« Nous souhaitons que cet appel
soit entendu en France et bien
au-delà de nos frontières »**

PENAL : LES ASSOCIATIONS DE L'ANDEVA SE MOBILISENT

De nouvelles plaintes au pénal ont été déposées contre Eternit et la DCN. Des manifestations appuient ces actions judiciaires. L'instruction de dossiers anciens, qui stagnait a été transmise aux magistrats des pôles de Santé publique.

De nouvelles plaintes pénales ont été déposées ces derniers mois contre plusieurs entreprises qui ont contaminé de très nombreuses victimes.

D'abord contre Eternit, principal groupe industriel de transformation de l'amiante en France (avec Everitube, filiale du groupe Saint Gobain). Aujourd'hui, 1200 maladies professionnelles dues à l'amiante ont été enregistrées dans le groupe Eternit France, dont 200 décès. Une plainte au pénal a été déposée au tribunal d'Albi par les familles d'anciens salariés de Tessac. D'autres suivront dans les semaines et les mois à venir, à Albi mais aussi sur les autres sites, Thiant (59), Caronte (13), Paray le Monial (71).

Deuxième cible des actions au pénal : la Direction des chantiers navals (DCN). Le nombre de salariés conta-

minés y est considérable (1100 maladies professionnelles reconnues pour le seul site de Cherbourg) ; il augmentera encore dans les années à venir. La DCN, ne pouvait ignorer le danger. La construction navale a été la plus grande consommatrice d'amiante en France. Les études épidémiologiques ont révélé très tôt un nombre considérable de cancers dans les arsenaux.

La plainte contre Amisol a été déposée en 1996. L'instruction dort. La plainte contre le CMMP d'Aulnay est instruite par le pôle Santé publique de Paris.

Les victimes d'Eternit, de la DCN, d'Amisol, du CMMP ont la même exigence de justice. Au pénal l'objectif premier n'est pas d'indemniser, mais de rechercher des responsables. Ceux qui ont commis des fautes entraînant des maladies et des décès doivent être jugés.

Plaintes contre Eternit

ALBI

Quatre familles portent plainte contre Eternit avec l'Ardeva



« Il ne s'agit pas ici d'indemnisation, mais de détermination » C'est par ces mots que Maître LAFFORGUE explique pourquoi quatre familles de victimes de l'amiante à Eternit Terssac (81) et l'ARDEVA Midi Pyrénées ont déposé plainte au pénal ce mercredi 7 septembre au tribunal d'Albi. Eternit a créé en 1971 une usine

d'amiante ciment sur Terssac. A l'époque, les risques liés à l'amiante étaient déjà connus. Pourtant, pendant plus de 20 ans les salariés ont été exposés. On compte une dizaine de décès parmi les anciens salariés de Terssac.

Une plainte a été déposée à Albi. D'autres suivront sur les autres sites.

PORT-DE-BOUC

Devant la stèle en hommage aux morts de l'amiante

Le 24 juin 2004, à l'appel du CAPER des anciens salariés d'Eternit Caronte a eu lieu un rassemblement devant la stèle érigée il y a un an à Port-de-Bouc, en hommage aux camarades morts de l'amiante.

Cette stèle veut saluer la mémoire de tous les disparus : ceux d'Eternit bien sûr, mais aussi les dockers, les métallos, les ouvriers du BTP... et dire à l'opinion publique que ces morts auraient pu être évitées si les employeurs n'avaient pas fait passer leurs profits avant le respect de la santé et de la sécurité de leurs ouvriers.

Les dégâts humains de la politique d'Eternit sont considérables : parmi les membres du CAPER, on compte aujourd'hui 40 veuves et une centaine de victimes. Chaque année, il faut

accompagner 5 ou 6 camarades de travail au cimetière. Le dernier vient de mourir à 63 ans.

Le 24 juin, lors de ce rassemblement, de nombreuses personnalités (maires de Port-de-Bouc et de Martigue, député, conseillère générale...) ainsi que des représentants des associations de la région (Istres, Fos, Martigue, Toulon...) étaient venus honorer leur mémoire.

Indemniser au civil ne suffit pas ; les responsables doivent répondre de leurs actes devant la justice. Avec maître Lounis, son avocat, le CAPER a pris contact avec maître Ledoux. Une action au pénal est en préparation. Une assemblée générale est prévue le 30 septembre.

Plaintes contre la DCN

CHERBOURG

Manifestation et dépôt de dix plaintes au pénal



Le 29 juin, jour d'une marche des veuves à Dunkerque, dix victimes et familles de victimes de l'amiante ont déposé plainte au pénal contre la DCN (Direction des constructions navales) de Cherbourg. A l'appel de l'ADEVA 50, une manifestation de 500 personnes a eu lieu devant le tribunal de Cherbourg, soutenue par des syndicats et la FNATH. Une victime qui avait porté plainte est décédée depuis.

BREST

Les empoisonneurs auront des comptes à rendre



A Brest comme à Cherbourg, la faute inexcusable de la DCN a été reconnue plusieurs centaines de fois. Des victimes et des familles de victimes ont déposé une plainte au pénal. La DCN, grande utilisatrice d'amiante, diffusait dès 1950 des notes internes attirant l'attention sur les dangers de l'amiante, mais n'a jamais pris les mesures de protection qui s'imposaient.

Contre Amisol et le CMMP

CLERMONT-FERRAND

Justice pour les victimes d'Amisol !

Le 13 décembre 1974, la manufacture d'Amiante de Clermont fermait ses portes licenciant 271 personnes. Dans les ateliers, la poussière à couper au couteau recouvrait tous les postes de travail et se propageait aux alentours de l'usine, laissant derrière elle fibroses et mésothéliomes parmi les voisins proches.

Pendant 65 ans les patrons de cette entreprise se sont enrichis au mépris des vies humaines mises en danger en toute connaissance de cause.

L'indignation, la colère devant ces souffrances, ces morts ont conduit à la création d'une association, puis à déposer des plaintes au pénal pour que la justice oblige les responsables à

répondre de leurs actes. C'était en 1996, vingt ans après la fermeture. En Avril 1999 le juge d'instruction décidait la mise en examen du PDG. Et depuis plus rien.

La justice civile a maintes fois reconnu la faute inexcusable de l'employeur, le tribunal pénal, lui, n'a pas bougé.

Les victimes de Clermont se sentent solidaires de l'action des veuves de Dunkerque.

Elles ont besoin du procès d'Amisol pour dire : plus jamais ça ! Elles refusent la double peine : mourir d'amiante et d'indifférence.

Une manifestation a eu lieu dans la cour du Palais de Justice le 15 juin.

AULNAY-SOUS-BOIS

Plaintes contre le CMMP



300 personnes ont manifesté le 16 avril devant le CMMP

De nouvelles plaintes pénales ont été déposées en juin 2004 contre les responsables de cette entreprise de broyage d'amiante qui a contaminé ses ouvriers et pollué

tout le quartier. Les associations ont recensé une soixantaine de victimes.

L'instruction a été confiée à un magistrat du pôle de santé publique.

IMAGES D'UNE ACTION



29 octobre 2003 : premières manifestations à Dunkerque



25 novembre 2004 : Débat avec la salle



Monique Heyse présentant l'appel des 140 veuves



Fin de manifestation : les portraits des disparus sont alignés devant le Palais de Justice.

QUI NE FAIBLIT PAS



Printemps 2005 : devant le Palais de Justice de Dunkerque



Accueil chaleureux par un café



Les manifestations devant le Palais de Justice de Dunkerque reprendront cet automne. Le calendrier a été modifié pour tenir compte de la manifestation à Paris. Les dates sont les suivantes : 28 septembre, 9 novembre et 7 décembre 2005.

ANNIE ET COLETTE

TÉMOIGNENT

Annie Tyrou et Colette Ozouf sont deux veuves de Dunkerque.

Dans leur association, l'Ardeva Nord – Pas-de-Calais, plus de deux cent femmes ont aussi perdu leur compagnon d'une maladie de l'amiante.

Annie et Colette n'avaient jamais manifesté de leur vie. Elles expliquent les raisons de leur engagement ; elles disent leur révolte devant l'impunité des responsables, mais aussi leur fierté de s'être engagées dans ce mouvement pas comme les autres.



Annie Tyrou et Colette Ozouf

« Mon mari est mort à 50 ans d'un mésothéliome en juillet 2002, témoigne Annie. J'avais 46 ans. Je suis restée seule avec cinq enfants. Il avait travaillé pendant 18 ans chez Vanbooren à Dunkerque, une entreprise qui fabriquait des coquilles et des matelas d'amiante pour les calorifugeages. »

« Le mien travaillait dans les bateaux de pêche, dans la marine puis dans les douanes, explique Colette. Il était en retraite lorsqu'on a découvert qu'il était atteint d'un mésothéliome. Il est mort à 66 ans en octobre 2003. »

Je n'étais jamais allée à une manifestation

Elles participent toutes les deux aux marches devant le Palais de Justice.

« Je n'avais jamais fait de manifestation, explique Annie. Au début, quand on m'a contactée pour y participer, j'étais un peu hésitante. Mais j'y suis allée. Parce qu'il ne fallait pas que tout cela reste impuni. Il fallait qu'on réagisse, qu'on bouge... Il ne fallait pas que nos maris soient morts pour rien. »

Colette non plus n'avait ja-

mais manifesté. *« Mon père était malade de l'amiante, explique-t-elle. Il est mort en janvier 2002. La maladie de mon mari s'est déclarée un mois après, en février 2002... »*

Nous avons vécu des choses insupportables. Lorsque ma fille

ont laissé faire. C'est abominable. »

Annie raconte, elle aussi, ce qu'elle a dû endurer : *« Quand je suis arrivée au tribunal avec mes cinq enfants, on m'a demandé qui ils étaient. Ils m'ont dit : vous sortez, on va délibérer*

d'un grand malade, explique Annie, Il faut faire sa toilette, lui donner à manger, le rassurer lorsqu'il se réveille en pleine nuit avec des angoisses, faire bonne figure devant les enfants, alors qu'on sait qu'il n'y a plus d'espoir, c'est très dur. »

« Nous ne voulons pas que d'autres revivent les horreurs que nous avons vécues »

a téléphoné à l'hôpital pour avoir des nouvelles, on lui a demandé :

*- qui êtes-vous mademoiselle ?
- Sa fille...
- Votre père est mort...*

Si nous manifestons, c'est pour que tout cela s'arrête. Nous ne voulons pas que d'autres revivent les horreurs que nous avons vécues. Mon mari est décédé étouffé. En le voyant dans cet état j'étais sûre qu'il allait mourir. Mais je lui disais : « ça ira mieux la prochaine fois ». Et pourtant, je savais qu'il n'y aurait pas de prochaine fois.

Ce que nous avons vécu est monstrueux. Ceux qui savaient

pour voir si l'on peut les recevoir... » A l'audience l'avocat de la partie adverse s'est trompé sur la date de décès de mon mari. J'ai voulu rectifier. On m'a rappelée à l'ordre : « taisez-vous, vous n'avez rien à dire ». Après l'audience, j'ai parlé au procureur. Il m'a dit qu'il compatissait avec notre douleur. Je lui ai répondu : « si vous n'êtes pas passé par là, vous ne pouvez pas comprendre. »

Sait-il seulement ce qu'il faut de courage pour accompagner jusqu'au bout, jour après jour, le compagnon d'une vie qui meurt d'une maladie évitable ?

« C'est difficile de s'occuper

Ceux qui ont laissé faire doivent rendre des comptes

Après sept années d'instruction le juge de Dunkerque a rendu un non lieu. Pour elles, comme pour toutes les victimes de la région, cette décision a été un choc terrible.

Colette explique : *« Cela voudrait dire : « on vous a indemnisées. Vous n'avez plus rien à dire ! ». Mais l'argent ne remplacera jamais ce que nous avons perdu : je préférerais rendre l'argent et avoir encore mon mari avec moi ».*

Annie l'approuve. *« Ce non lieu, c'est grave, très grave. Ce drame n'aurait jamais dû exister. Ceux qui sont responsables doivent payer. On nous dit qu'il n'y a pas de responsables. Ce n'est pas vrai ! Ceux qui savaient et qui ont laissé faire doivent rendre des comptes. Ils doivent reconnaître leur faute.*

Sinon ce qui s'est passé pour l'amiante pourra se reproduire pour d'autres choses. S'ils ne payent pas leur faute, que vont penser nos enfants et nos petits enfants de ce que nous vivons actuellement ? Est-ce qu'il faudra leur expliquer : « ton papi est mort pour rien » ?

Il faut que tous les responsables - les entrepreneurs et tous ceux qui étaient au courant - soient jugés. Ils ne sont pas au-dessus des lois. Si quelqu'un vole un pain dans une boulangerie, il y a des poursuites. Quand on commet un délit, on est jugé et l'on va en prison. Eux, ils ne sont pas jugés. Pourquoi ? Pourquoi la justice n'est-elle pas la même pour tout le monde ? Ils ont tué. Il faut comprendre comment on a pu en arriver là. »

Collette reprend : « Mon mari est né en 1937. On savait déjà à cette époque que l'amiante était dangereux. Pourquoi ont-ils continué à l'utiliser. Cela n'a aucun sens. Si l'on se bat c'est pour que cela s'arrête. »

Trouver la force de défilé en portant la photo de son mari

« La première fois que j'ai manifesté en portant la photo de mon mari, cela été très dur. Je ne l'ai pas accepté facilement quand on me l'a proposé. Mais je me suis dit : quand c'est un journaliste qui disparaît on voit sa photo partout, pourquoi n'y aurait-il pas de photo quand c'est un ouvrier qui meurt de l'amiante ? Il faudrait que d'autres femmes qui ont perdu leur mari de l'amiante fassent le même geste que nous. Je sais que c'est très dur, surtout lorsque le deuil est récent. Mais c'est important. »

Pierre leur demande où elles ont trouvé cette force de franchir le pas, alors que d'autres trouvent cela trop difficile. « J'ai longtemps hésité, moi aussi, explique Annie Mais aujourd'hui nous ressentons de la fierté à manifester avec ces photos, même s'il y a toujours un pincement au cœur. Les gens qui nous voient défilé toutes les trois semaines, éprouvent du

respect pour ce que nous faisons. Dans toutes ces manifestations, je n'ai jamais entendu un automobiliste nous klaxonner. Les gens s'arrêtent et nous regardent avec respect défilé en silence. Ils se sentent concernés. »

Nous ne sommes pas seules

Ces marches des veuves et des victimes de l'amiante ne sont pas des manifestations

Dunkerque, dit Colette, c'est quelque chose de formidable. Il y a même des personnes qui défilent dans d'autres villes en même temps que nous. Cela nous pousse à continuer. Nous sentons que nous ne sommes pas seules. Nous comprenons que ce n'est pas seulement pour nous que nous nous battons, mais aussi pour les autres. »

« De voir les associations de victimes venir de toute la France défilé avec nous à Dunkerque,

mari serait encore là ».

« Certains se demandent pourquoi nous continuons à défilé après avoir été indemnisées. C'est pour réclamer que justice soit faite. Nous avons fait notre première manifestation le 15 décembre 2004. Depuis ce jour, il y a eu 1950 morts de l'amiante de plus en France. Nous étions 140 veuves du Nord - Pas-de-Calais au départ. Depuis que nous avons lancé cet appel, ce nombre a largement dépassé les 200. C'est



Elles ont trouvé la force de défilé avec le portrait de leur mari

comme les autres. Au fil des semaines, des liens se sont tissés entre celles et ceux qui vivent les mêmes choses. « Aller à la manifestation, explique Annie, c'est bouger de la maison, voir des gens, discuter. Cela fait du bien de nous retrouver. On se téléphone les unes les autres. On se remonte le moral. Nous envisageons de nous réunir, avec toutes celles qui le voudront bien, à la permanence de l'association : pour discuter, pour échanger. Nous avons besoin aussi d'évacuer... »

Il y a aussi ce formidable élan de solidarité qui les a soutenues. « Tous ces gens qui viennent de toute la France pour participer aux manifestations à

cela nous fait beaucoup de bien, ajoute Annie. Nous ne sommes pas seules. Et c'est pour cela que nous serons ensemble à la marche à Paris, pour nous faire entendre. Je suis partante. C'est l'anniversaire de ma petite fille, mais j'irai tout de même à Paris. Parce que c'est important. On fêtera l'anniversaire le lendemain. »

C'est à Paris qu'il y a les grands responsables

« C'est à Paris qu'il y a les grands responsables. Il n'est pas possible de les laisser continuer à laisser faire cela. S'ils avaient fait ce qu'il faut, mon

pour cela que nous devons nous retrouver tous ensemble pour manifester à Paris. »

Avec leur courage et leur ténacité, elles ont écrit une des plus belles pages d'histoire de la lutte des victimes de l'amiante. Elles en éprouvent un légitime sentiment de fierté.

« Lorsque des personnes de ma famille m'ont vue à la télé, ils m'ont dit : maintenant tu es une vedette. Je leur ai répondu : je ne suis pas une vedette. Je manifeste pour une cause juste, parce que les gens doivent savoir. Ils ont compris. »

De toute la France, ils sont venus à Dunkerque...



Cherbourg



La Seine-Saint-Denis



La Picardie



Les verriers d'Aniche



Les mineurs de Lorraine

**Sans oublier
nos amis belges
de l'association
ABEVA...**

Bientôt ils manifesteront

...ils ont défilé dans les régions



A Bergerac



A Toulon

**et à Port-de-Bouc
à Brest,
à Clermont
à Albi...**

à Paris !

Samedi 24 septembre à Paris :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANDEVA

L'assemblée aura lieu à la Faculté de Jussieu. Sa première tâche sera de tirer le bilan des neuf mois qui se sont écoulés depuis la précédente assemblée : la mobilisation sur le pénal, les actions judiciaires (faute inexcusable et contestations des offres du Fiva), la cessation anticipée d'activité, le Clémenceau, le suivi médical... Elle devra aussi tirer le bilan des finances de l'association, de son fonctionnement, des efforts faits pour la formation et la création de nouvelles associations locales.

Il est prévu de centrer le débat autour de quatre thèmes principaux :

Le premier concerne le pénal :

L'AG se tiendra à trois semaines de la manifestation du 15 octobre. Comment réussir cette échéance ? Comment continuer à se mobiliser pour imposer un procès pénal de l'amiante ? Quelles difficultés avons-nous rencontrées ? Comment affiner la stratégie judiciaire de l'Andeva ?

Le second thème est la prévention du risque amiante :

De multiples demandes arrivent au siège de Vincennes et dans les associations : sur le repérage des matériaux amiantés dans les bâtiments, sur le contrôle des chantiers de désamiantage, sur l'élimination et le traitement des déchets, sur les friches industrielles polluées, sur l'amélioration de la législation existante... L'Andeva doit combler le retard pris et se donner les moyens d'y répondre.

Troisième sujet de débat : la cessation anticipée d'activité.

La politique du gouvernement se durcit. Les refus se multiplient. La loi est interprétée de façon restrictive. La Cour des comptes propose de remettre en cause un dispositif jugé trop coûteux. Comment lever ce blocage ? Quelles propositions pour avancer ?

Le dernier thème concerne le Fiva :

Quels résultats des actions judiciaires engagées pour majorer les indemnités ? Quels problèmes rencontrés au quotidien par les associations dans le suivi des dossiers ? Quelles propositions ?

Les délégués ont du pain sur la planche

Amiante : la Carte de France

NORD

PAS-DE-CALAIS

ARDEVA 59-62 (Nord - Pas-de-Calais)

Pierre PLUTA,
19, rue du Jeu de Paume BP 78
59942 DUNKERQUE Cedex 2
Tél. 03 28 68 27 19

Mail. pierre.pluta@wanadoo.fr

Secrétariat : 03 28 51 16 87
lundi et mardi : 8h30-12h30

Jeu di : 14h-18h , vendredi de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Permanences :

- Auberchicourt : Jean PERNOT,
8 Avenue Clémenceau
Tél 03 27 90 31 52

- Calais : Maison des associations,
rue Hagueneau : 2ème samedi du
mois : 10h-12h

- Dunkerque : 19, rue du Jeu de
Paume : tous les jeudi : 8h-11h et
le dernier samedi du mois : 8h-11h

- Gravelines : mairie : le premier
samedi du mois : 9h-11h

- Mazingarbe : ancienne mairie, rue
Lefèbvre : dernier samedi du mois :
10h-12h

Permanences téléphoniques :
le soir après 19h (sauf le mardi) au
03 28 68 27 19

CAPER Thiant

René DELATTRE, 12, rue Anatole
France 59224 THIANT
Tél. / Fax 03 27 24 61 43

Permanence bureau :
lundi au vendredi : 9h-11h30

**Permanence ACAATA (pré-retraite
amiante)** : 1er et dernier jeudi du
mois 13h30-15h30

CADDEVAPS (Aniche)

Comité de défense des verriers et
autres victimes de l'amiante ,
Alain CLINCKEMAILLIE,
12, rue Wambrouck, BP 103
59580 ANICHE

Tél : 06 67 45 70 84

Fax : 03 27 90 91 07

Perm. : maison des services
publics, 5, rue Barbusse, 59580
ANICHE le vendredi 14h15-16h45

PICARDIE

ARDEVA Picardie

Marcel LAGANT, 33, rue Marcel
Poulin 60400 CRISOLLES
Tél/Fax: 03 44 93 08 24

Permanences :

Beauvais : Espace Pré Martinet,
17, rue du Pré Martinet,
4ème jeudi du mois, 14h-16h,
Tél. 06 86 87 93 50
(aux heures de permanence)

- Pont-l'Evêque, maison des
générations, place des Tilleuls,
1^{er} vendredi du mois, 14h-16h30
Tél. 06 10 41 21 09,
(aux heures de permanence)
Thourotte, Local du CE de
Chantereine, tél 06 10 41 21 09,
seulement heures de permanence
le 2^{ème} jeudi du mois, de 14h à 16h
- Chauny, salle Bettine Ternynck,
le 3^{ème} vendredi du mois (14h-16h)

NORMANDIE

ADEVA 76 (Seine maritime)

Gaston MORISSE, 119, cours de la
République 76600 LE HAVRE
Tél / Fax : 02 35 25 02 02

Mail : andre.letouze@wanadoo.fr

Permanence : un seul numéro :
02 35 25 02 02 pour les permanen-
ces de Fécamp, Montivilliers, Le
Havre, Dieppe, Sotteville-les-
Rouen, Grand Quevilly, Le Trait, St-
Etienne du Rouvray, Grand Cou-
ronne, Lillebonne sur RDV.

ALDEVA

Condé-sur-Noireau

François MARTIN, BP 27
14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU
Tél. 02 31 84 68 28
Fax. 02 31 83 00 92

ADEVA Cherbourg

Didier SAYAVERA,
4, rue du Vimeu,
Bâtiment 4, appartement 4,
50130 OCTEVILLE
Tél. 02 33 54 12 20

Fax : 02 33 54 12 66

cherbourg.adeva@wanadoo.fr

Secrétariat : tous les jours : 10h-
12h et 14h30-17h30 (sauf le ven-
dredi). Samedi : 10h-12h.

BRETAGNE

ADDEVA Finistère

Etienne LE GUILCHER
6, rue Traverse BP 12011
29220 BREST Cedex 2
Tél / Fax : 02 98 46 91 51

Permanence tél du mardi au ven-
dredi. **Permanence physique** : lundi
et jeudi 14h-17h

Correspondant Côtes d'Armor :
M. Le Page 02 96 20 73 89

ADDEVA 56 (Morbihan)

Julien LE CALVAR, Centre Alpha
2ème étage, 44 avenue Billoux
56600 LANESTER
Tél. 02 97 81 64 41

Mail : langlais.m@wanadoo.fr

Permanence : lundi 14 h -16 h

PAYS DE LOIRE

ADDEVA 44 (Loire Atlantique)

Roland HOTTELARD et
Michel BAZILLE, Maison du Peuple
44600 SAINT-NAZAIRE

Permanences :

Châteaubriand 1^{er} jeudi, 14h-17h,
salle Ernest Bréand, près de l'Hôtel
de Ville. Permanence tél lundi au
vendredi 02.40.07.02.63

Derval 3^{ème} mercredi, 14h-17h,
bureau des permanences (face
CPAM), 16 bis place de Bon Ac-
cueil. Permanence tél. lundi au
vendredi 02.40.07.02.63

La Chapelle des Marais 1^{er}-3^{ème}
mardi, 14h-17h, salle de l'assistante
sociale à la mairie

Le Croisic 2^{ème}-4^{ème} mardi, 14h-17h,
rue du Grand Lin, salle vers le
parking. Permanence tél. lundi au
vendredi 02 40 23 03 89

St Herblain 1^{er}-3^{ème} jeudi, 14h-17h,
Centre socioculturel de la Bernar-
dière, 11 rue de Dijon. Permanence
tél. 06 76 57 75 07

St-Nazaire le vendredi 14h-17h,
Maison du peuple. Permanence
téléphonique : 06 76 57 75 07

St Nicolas de Redon 2^{ème}-4^{ème}
jeudi, 14h-17h, bureau des perma-
nences, 15 rue d'Ahaut

St-Viaud 1^{er} et 3^{ème} mardi, 14h-17h,
au 02.40.39.16.43, salle de la mai-
rie, rue A Bigeard (permanence
téléphonique le soir, sauf week-
end : Mme Leroy au 02 40 39 16
43).

Trignac 2^{ème}-4^{ème} jeudi, 17h-19h,
salle Léon Mauvais.

Permanence téléphonique 19h-20h
lundi à vendredi, 02 40 90 14 42

RÉGION CENTRE

ADEVA Centre :

André RENARD,

Permanences :

- Cher (et dépts 45, 58, 36, 03) :
André RENARD,

5, rue de la Barelle

18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Tél / Fax : 02 48 74 13 19

- Eure et Loir :

Christian COUTURIER,
6, rue de l'Eglise, 28160 Dampierre
sous Brou (Tél. 02 37 97 21 08)

- Loir et Cher : Michel DAMAS,
5 rue du Périgord, 41100 Vendôme
Tél. 02 54 77 88 72

- Everit Descartes : Gustave BRION
9, place Bérégovoy, Annexe Mairie
de Balesme 37160 DESCARTES

ILE-DE-FRANCE

ADDEVA 75 (Paris)

Siège social : 20 bd Magenta
75010 PARIS

ADEVA R.A.T.P.

Jean Marc NIBERT,
14, rue du Temple,
77400 THORIGNY-SUR-MARNE
Tél. 01 64 30 53 19
Fax 01 60 07 11 59
Mail : adevaratp@free.fr

COMITE ANTI-AMIANTE DE JUSSIIEU (association co-fondatrice de l'Andeva)

Michel PARIGOT Case 7012
Université Paris 7, 2 place Jussieu
75251 PARIS cedex 05
Tél : 01 44 27 83 28
Fax : 01 44 27 83 29

ADDEVA 93 (Seine St-Denis)

Dominique TOURNELLE, Bourse
du Travail, 26, avenue Gabriel Péri
93120 LA COURNEUVE
Tél 01 48 37 34 64
Fax 01 48 36 01 56

Mail : addeva93@wanadoo.fr

Permanence 1^{er} et 3^{ème} mercredi
(17h-19h) et sur rendez-vous.

ARDEVA 77 (Dammarie-les-Lys)

Michel HAURY
61 résidence d'Alsace
77190 DAMMARIE-LES-LYS
Tél. 01 64 37 21 66

Permanence : 1^{er} et 3^{ème} samedi
du mois, de 10h à 12h

LORRAINE

ADDEVA 54 (Meurthe-et-Moselle)

Bernard LECLERC, 9, avenue de
la Libération 54300 LUNEVILLE
03 83 76 47 36

ADDEVA 57 (Lorraine)

André VADLINGER, 18 bis, rue
Saint-Exupéry 57120 ROMBAS
Tél. 03 87 67 24 91

Mail: andre.vadlinger@wanadoo.fr

Permanences maladies professionnelles (syndicats chimie, sidérurgie et mines de Lorraine)

- Mines
Merlebach 03 87 04 71 75 le lundi

- Chimie

- Carling : 03 87 91 72 45 lundi,

- St-Avold : 03.87.04.01.71 le
mercredi

- Sidérurgie Hagondange
03 87 71 43 30, 1^{er} et 3^{ème} jeudi

AQUITAINE

ALLO AMIANTE (Bordeaux)

George ARNAUDEAU, 8, rue Es-mangard, 33800 BORDEAUX
Tél 05 56 91 60 69
Fax 05 56 91 83 94
Mail : Garnauudeau@aol.fr

Permanence : le mardi 14h - 17h
Tél. 05.56.33.64.00

CERADER (Bergerac)

René VINCENT, 22 avenue du Cmt d Pinson 24130 LA FORCE
Tél. 06 88 46 55 33
Mail : cerader24@wanadoo.fr

CERADER Albret (Vienne)

Joaquim PATINO, rue Walter Zorzer 47230 VIANNE
Tél. 06.81.59.63.99

Section maladies professionnelles de la CMCAS (EDF) de Gironde

Michel LALANNE,
62 cours du Mal Gallieni BP 90,
33402 TALENCE Cedex
Permanence : lundi 9h-12h30
Tél. 05 57 01 89 06
ou 05.57.01.89.89 (taper 1)

Auvergne

CAPER Auvergne

Josette ROUDAIRE
et Brigitte PECHARD
Maison du Peuple,
Place de la Liberté
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 06 02
Fax. 04 73 19 10 70

St Eloy-les-Mines

Michel BEURIER
Les Piliets 63700 MOUREUILLE
Tél. 04 73 52 40 37

Issoire

Marie-Reine CHALVIGNAC
4, rue Raymond Chabrier
663500 ISSOIRE
Tél. 04 73 89 17 65

Les Ancizes

Franck BARSE
Mairie, 63770 LES ANCIZES

CAPER 43 (Haute Loire)

Nicolas BERNARD
Mairie
43700 COUBON
Permanence : dernier vendredi du mois, de 14 h 30 à 17 h 30.

Bourgogne

CAPER Bourgogne

Guy TALEs, 8, rue Denis Papin
71600 PARAY-LE-MONIAL
Tél : 03 85 81 54 42
Fax : 03 85 81 54 53
Mail : caper@mutfrance.com

ADDEVA Yonne

Ezzine KHALFAOUI
22, rue' de Sainte Colombe
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
Tél. / Fax 03.86.83.27.96
Portable : 06 16 58 74 07
Permanence : 2ème mercredi du mois, 17h00-18h30, mairie de Saint-Denis-les-Sens,

Rhône-Alpes

ALDEVA Andancette

Michel DOREL,
Mairie d'Andancette
26140 ANDANCETTE
Tél 04 75 03 10 27
Permanence : lundi de 9h à 12h

CAPER 07 (Ardèche)

Jean François MAURIN
5 chemin Paul Guillemonet,
07400 LE TEIL
Tél. 04 75 49 07 75
Fax 04 75 49 47 94

CAPER Nord-Isère

Pierre RINALDUZZI,
Maison des Associations ;
5 rue Bayle Stendhal
38150 ROUSSILLON
Tél./Fax : 04 74 86 43 74
E-mail : caper-nordisere@voila.fr
Permanence : 1er -3eme vendredi de chaque mois, de 9h à 12h

CAPER Sud-Isère

Patrick CASILLAS, Centre de Santé mutualiste, 10 cours St-André
38800 LE PONT-DE-CLAIX
Tél: 04 76 98 89 73
Fax: 04 76 98 89 81
E-mail : caper-sudisere@voila.fr
Permanence : mercredi 16h30-19h

CAPER 42 (Loire)

Auguste VINALS,
12, rue Nicolas Chaize
42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2

ADPA EDF (Loire sur Rhône)

Christian GALVEZ, CMCAS
25, rue Denfert Rochereau
38200 VIENNE
Tél. 04 74 53 18 58
Permanence : 1er lundi du mois (non férié) de 13h30 à 16h30

CAPER Haute Savoie Mont-Blanc

Monsieur Mazzettino Marcel
489 grande rue Salvador Allende
74190 PASSY
Tél. 04.50.93.52.70

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ADFTLRVA-ANDEVA (Fonctionnaires territoriaux Montpellier)

Raymond CLAVIER, 9, rue des Coronilles 34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 42 59
Mail : c.raymond2@wanadoo.fr

MIDI-PYRÉNÉES

ARDEVA Midi-Pyrénées

Jean-Marie BIRBES, Les Taillades
81150 FLORENTIN
Tél. 05 63 53 92 37
Mail : ardevamp@wanadoo.fr

P.A.C.A.

ADEVA du Golfe de Fos

Christian PUCCIO, Maison des associations, chemin de Tartugue
13800 ISTRES (04 42 11 80 76)
Mail : fo.puccio@arcelor.com
Permanence : mercredi 17h-19h :
- maison des associations d'Istres
- maison des associations de Fos

ADEVIMAP (Martigues)

Maurice HUC, Centre social de Jonquières, Place du 8 mai 1945,
13500 MARTIGUES
Tél. 06 30 33 74 93
E-mail : maurice.huc@wanadoo.fr
jborios@aol.com
Permanence 1^{er}-3^e mardi 14h-16h30 maison de la Justice, place Paradis Saint-Roch à Martigues
Sur rendez-vous : 04 42 41 32 20

CAPER Eternit Caronte

Etienne BOURELLY, Bourse du Travail, 22, rue de la République
13110 PORT-DE-BOUC
Tél. 04 42 06 23 24
Fax 04 42 40 14 77
Permanence : mercredi 14 h-16 h

SOS Amiante cheminots

André PIT, Mutuelle des cheminots,
5 boulevard Camille Flammarion
13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 50 71 92
Permanence : jeudi 14 h - 17 h

ARDEVA Sud-Est (Var, Alpes maritimes, et Corse)

Monique NOWAK, 16, rue d'Antrechaus 83000 TOULON
Tél : 04 98 07 04 63
Fax : 04 98 07 04 69

Permanence : jeudi 10h-12h et 14h-17h (ne pas appeler en dehors de ce jour et ces horaires)

CAPER 04 (Alpes-de-Haute-Provence)

René VILLARD,
Immeuble Communal
04160 CHÂTEAU-ARNOUX
Tél. 04 92 64 07 47

Permanence : mercredi 16h-18h

POITOU CHARENTE

ADDEVA 17 (Charente maritime)

Claude FABIEN
6, rue Albert Premier
17000 LA ROCHELLE

NOUVELLE CALÉDONIE

ADEVA NC

André FABRE
128, rue Georges Lèques
Tira-sur-Mer
98 800 NOUMEA
:

Andeva

Association Nationale
de Défense des
Victimes de l'Amiante

22, rue des Vignerons
94686 VINCENNES Cedex

Tél : 01 41 93 73 87

Fax : 01 41 93 49 23

E-Mail :
andeva@wanadoo.fr

site Internet :
http://andeva.free.fr

RÉVISEZ LA LOI FAUCHON !

Les responsables de catastrophes sanitaires doivent être jugés. Or la loi Fauchon dresse un obstacle supplémentaire à leur condamnation au pénal. L'Andeva demande aux parlementaires de prendre position pour une révision de cette loi.

Afin de rassurer les élus locaux, qui redoutaient d'être traduits en justice quand un accident survenait dans leur commune, le gouvernement et le parlement n'ont pas hésité à modifier en profondeur et dans la précipitation le Code pénal en 2000. Au lieu de responsabiliser les élus et les décideurs, publics et privés, majorité et opposition ont préféré « bricoler » le code pénal pour atténuer leur responsabilité en cas de délits « non intentionnels », au détriment de la santé publique et de la prévention.

Présentée par Fauchon, sénateur du Loir-et-Cher, la loi du 10 juillet 2000 sur les délits non intentionnels (« blessure ou homicide involontaire ») introduit une distinction entre les auteurs **directs** d'un délit (ceux qui provoquent directement le dommage) et les auteurs **indirects** (ceux qui ont créé la situation à l'origine du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter). En clair elle distingue l'**exécutant** – qui sera poursuivi avec la plus grande sévérité – du **décideur** – qui ne sera poursuivi que dans des circonstances exceptionnelles.

Le projet de cette loi a été dénoncé à l'époque par l'ANDEVA, le Comité anti-amiante Jussieu et dix associations de victimes. Nous avons alerté sur les conséquences graves de cette loi pour la prévention et la santé publique. Car une catastrophe sanitaire a souvent des responsabilités indirectes (ne pas interdire un produit toxique) ; elle est souvent aussi le résultat de plusieurs décisions (ou non-décisions) indirectes. Ce projet de loi instaurait de fait une amnistie anticipée des décideurs. La mobilisation des associations a permis que le texte final de la loi soit un peu moins laxiste que la proposition initiale : la possi-

50 parlementaires ont déjà signé

L'appel pour une révision de la loi Fauchon a été signé par :

Assassi Eliane (Dpt 93), Autain Francis (44), Aulfis Marie-France (37), Biamès Pierre (Français établis hors de France), Biessy Gilbert (38), Billard Martine (75), Billout Michel (77), Blandin Marie-Christine (59), Bocquet Alain (59), Borvo Nicole (75), Boumediene-Thiery Alima (75), Bret Robert (13), Brunhes Jacques (92), Buffet Marie-Georges (93), Cochet Yves (75), Coquelle Yves (62), David Annie (38), Decool Jean-Pierre (59), Dehoux Marcel (59), Delebarre Michel (59), Demessine Michèle (59), Desessard Jean (75), Didier Evelyne (54), Fischer Guy (69), Floch Jacques (44), Foucaud Thierry (76), Gerin André (68), Golberg Pierre (03), Hage Georges (59), Jacquaint Muguette (93), Jambu Janine (92), Krattinger Yves (70), Labaune Patrick (26), Lang Jack (62), Le Cam Gérard (22), Liberti François (34), Luc Hélène (94), Mamère Noël (33), Mariani Thierry (84), Mathon Josiane (42), Muzeau Roland (92), Paul Daniel (76), Ralite Jack (93), Remillier Jacques (38), Renard Yvan (59), Rochebloine François (42), Roy Patrick (59), Vaxès Michèle (13), Voguet Jean-François (94), Voynet Dominique (93).

Au 12 septembre, 25 députés et 25 sénateurs étaient signataires

lité de poursuivre en justice des responsables de catastrophes sanitaires reste ouverte, mais la tâche est devenue bien plus difficile.

Dorénavant, pour mettre en

examen un responsable indirect d'une catastrophe, il faudra prouver que celui-ci a soit « *violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité*

prévue par la loi ou le règlement », ce qui est très restrictif, soit « *commis une faute caractérisée et qui exposait à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer* », ce qui est plus large et laisse quelque possibilité de mettre en examen un responsable indirect. Si cette deuxième possibilité est dans la loi c'est que les associations ont obtenu qu'elle soit rajoutée...

La loi Fauchon n'en reste pas moins « *un obstacle supplémentaire dans l'instruction des affaires de santé publique* », comme l'a dit devant la mission amiante du Sénat la juge Bertella-Geoffroy qui instruit la plainte de Jussieu. C'est elle qui a servi à fonder le non-lieu de Dunkerque. C'est pourquoi l'Ardeva Nord - Pas-de-Calais a écrit aux 880 députés et sénateurs pour leur demander de prendre position en faveur d'une révision de la loi Fauchon. 50 l'ont déjà fait.

DAVANTAGE DE MOYENS POUR LES POLES DE SANTÉ PUBLIQUE !

La recherche des responsabilités dans les catastrophes sanitaires demande des moyens importants. Le dossier de l'amiante est très lourd à traiter : le délai entre l'exposition à l'amiante et l'apparition des maladies impose des recherches sur de longues périodes ; les responsabilités sont multiples, publiques et privées. Il faut des investigations lourdes et des compétences particulières. C'est pourquoi dès 1998, l'ANDEVA, le Comité anti-amiante Jussieu et les associations de victimes du sang contaminé et de l'hormone de croissance avaient demandé la création d'un pôle de santé publique, avec des magistrats spécialisés

sur le modèle du pôle financier. La décision de créer ce pôle a été prise en 2002. Il doit traiter toutes les affaires de santé publique (hormone de croissance, farines animales, retombées du nuage radioactif de Tchernobyl, amiante...). Or ses moyens sont très limités : une antenne à Paris avec seulement deux juges d'instruction (un quatrième vient d'être nommé), une autre à Marseille, avec des moyens encore plus restreints. Marie-Odile Bertella-Geoffroy, la juge coordinatrice du pôle santé publique de Paris déplore la faiblesse des moyens dont elle dispose. En mai 2005 devant la mission amiante du sénat, elle a qualifié de « *colossaux, les*

moyens qui seront nécessaires au regroupement du contentieux pénal de l'amiante auprès des deux pôles santé publique de Paris et Marseille ». Cela vaut pour le nombre de juges d'instruction, mais aussi celui des officiers de police judiciaire spécialisés, qui peuvent mener des interrogatoires, faire des perquisitions et dépouiller les documents recueillis. Or leur nombre s'est réduit à trois ! Pour éviter l'asphyxie, il faut donc obtenir des moyens supplémentaires. C'est à cette condition que nous aurons une chance de voir les responsables de la catastrophe sanitaire provoquée par l'amiante, traduits en justice.